

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-400-1930 promulguant le décret du 26 septembre 1929, portant mise en application provisoire de la convention commerciale franco-suisse signée à Berne le 8 juillet 1929.

n° 7-400-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 mars 1930

Numéro JO
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro
31 mars 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la circulaire ministérielle (colonies) n° 103, du 28 janvier 1930

Vu le décret du 26 septembre 1929, portant mise en application provisoire de la convention commerciale franco-suisse, signée à Berne, le 8 juillet 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 26 septembre 1929, susvisé, portant mise en application provisoire de la convention commerciale franco-suisse signée à Berne, le 8 juillet 1929.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ChaPon-BAISSAC.